



SERVICE RECETTE
02/773.05.56

NOTE à l'attention du Conseil Communal
Monsieur Jean-Claude LAES

Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Monsieur Laes,

Réponse à la question relative au montant de l'avance mensuelle sur les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques accordées par le Ministère des Finances depuis le 01/09/2017 :

Nous avons perçu des avances sur les centimes additionnels à l'IPP d'un montant mensuel de 1.062.113,65 €, en date du 27/09/2017 – 27/10/2017 – 28/11/2017 – 27/12/2017.

Ces recettes ont été enregistrées en comptabilité à l'article 0400/372-01 du budget ordinaire de l'exercice 2017.

À dater du 01/01/2018, les avances mensuelles s'élèvent à 1.593.170,48€.
Nous avons perçu les 2 premières avances le 29/01/2018 et le 26/02/2018.


D. HARMEL
Echevin des Finances